

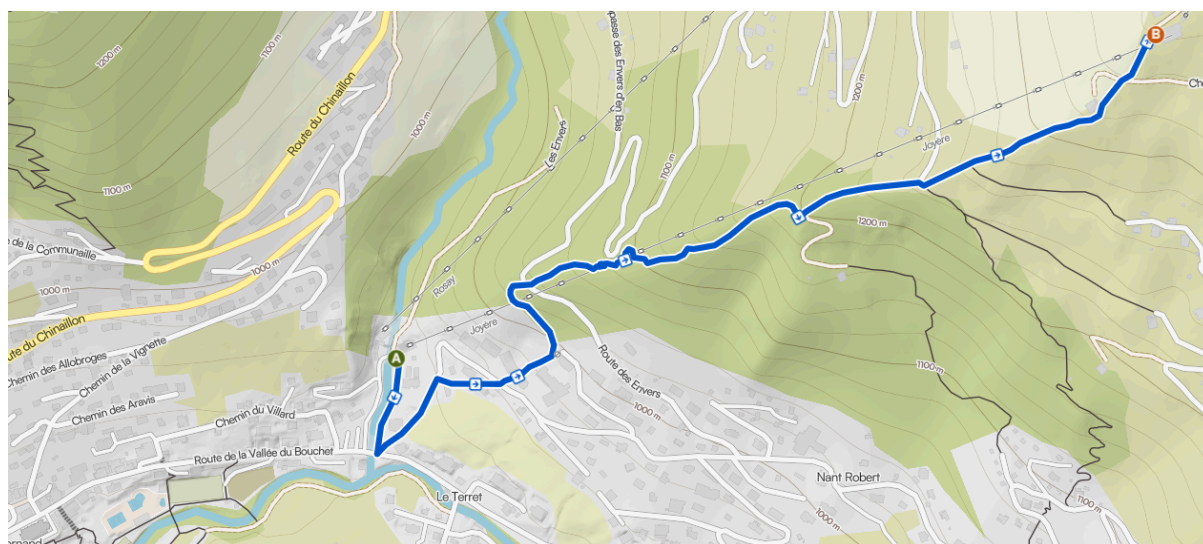
Règlement de course de la Verti Grand-Bo

1. L'ORGANISATION 2026

La Verti Grand-Bo, est un défi vertical de type trail, qui se déroule en milieu naturel, organisée par la SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand en collaboration avec le Ski Club du Grand-Bornand et le soutien de l'Office de Tourisme du Grand-Bornand.

2. DATE ET LOCALISATION

L'ensemble des épreuves se déroulera le **samedi 27 juin 2026**. Le parcours emprunte un sentier balisé sous la télécabine de la Joyère. Cette ascension de 1,84km compte un dénivelé positif de 412m. Le premier départ pour chacun des formats se déroule en Mass Start depuis la place de l'église du Grand-Bornand. Sur l'ensemble des formats de course, les descentes se feront par la télécabine de la Joyère uniquement. Un pointage sera à réaliser obligatoirement avant chaque descente auprès des organisateurs.



3. LES FORMATS DE COURSE

Pour l'ensemble des formats, le rassemblement se fera sur la place de l'église du Grand-Bornand, d'où sera donné le premier départ en direction de la télécabine de la

Joyère. Les départs se feront en mass start toutes catégories confondues conformément aux horaires de départ de chaque format.

Sur l'ensemble des formats, le tracé de course restera le même.

3.1 6h (individuel ou duo)

3.1.1. Cette épreuve se déroule sur une durée de 6 heures.

3.1.2. L'objectif de la course sera de parcourir le plus grand nombre de montées entre la gare de départ du Télécabine de la Joyère et la gare d'arrivée de la Télécabine de la Joyère dans le temps imparti, seul(e) ou en duo.

3.1.3. Le départ en mass start est fixé à 9h sur la place de l'église du village du Grand-Bornand. La course s'achèvera à 15h. **Cette épreuve est réservée aux personnes nées avant le 31/12/2006.**

3.1.4. Il sera possible de s'inscrire seul(e) ou en duo. Sur le format en duo, les coureurs doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course. En cas de distance prise entre deux coureurs, le temps retenu sur la montée sera l'horaire de passage du deuxième coureur.

3.1.5. Le montant de l'inscription jusqu'au 26/06/2026 à 18h est de :

- **Individuel : 55€**
- **Duo : 98€**

L'inscription comprend le forfait pour la remontée mécanique pour chaque coureur, l'accès à un repas à l'issue de la course et un forfait gratuit pour un accompagnateur sur la durée de l'épreuve. L'inscription inclut les descentes en télécabine et les ravitaillements disposés au poste de ravitaillement en haut pour le ou les deux coureurs.

3.1.6. Le classement

- **Format individuel**

Le vainqueur (homme et femme) du format 6 heures sera le concurrent accomplissant le plus grand nombre de montées enregistrées sur la ligne d'arrivée située au sommet de la télécabine de la Joyère. La descente n'est pas chronométrée. Les coureurs redescendent par la télécabine de la Joyère.

A chaque passage sur la ligne d'arrivée, un classement intermédiaire sera établi. Le classement définitif sera déterminé sur le dernier passage au sommet en moins de 6h. Une montée non achevée à la fin des 6 heures ne sera pas comptabilisée. Il ne sera pas nécessaire de repartir pour une montée supplémentaire si le temps restant ne permet pas d'achever cette dernière montée. En cas d'égalité en nombre de montées, le vainqueur sera

le coureur ayant effectué le plus rapidement l'ensemble des montées. Le temps de descente n'est pas inclus dans le chronomètre.

- **Format en duo**

Les équipes vainqueurs (hommes, femmes et mixtes) du format 6 heures seront les concurrents accomplissant le plus grand nombre de montées enregistrées sur la ligne d'arrivée située au sommet de la télécabine de la Joyère. La descente n'est pas chronométrée. Les coureurs redescendent par la télécabine de la Joyère.

A chaque passage sur la ligne d'arrivée, un classement intermédiaire sera établi. Le classement définitif sera déterminé sur le dernier passage au sommet en moins de 6h. Une montée non achevée à la fin des 6 heures ne sera pas comptabilisée. Il ne sera pas nécessaire de repartir pour une montée supplémentaire si le temps restant ne permet pas d'achever cette dernière montée. En cas d'égalité en nombre de montées, les équipes vainqueurs seront celles ayant effectué le plus rapidement l'ensemble des montées. Le temps de descente n'est pas inclus dans le chronomètre.

3.2. 4h (individuel ou duo)

3.2.1. Cette épreuve se déroule sur une durée de 4 heures.

3.2.2. L'objectif de la course sera de parcourir le plus grand nombre de montées entre la gare de départ du Télécabine de la Joyère et la gare d'arrivée de la Télécabine de la Joyère dans le temps imparti, seul(e) ou en duo.

3.2.3. Le départ est fixé à 11h sur la place de l'église du village du Grand-Bornand. La course s'achèvera à 15h. **Cette épreuve est réservée aux personnes nées avant le 31/12/2006.**

3.2.4. Il sera possible de s'inscrire seul(e) ou en duo. Sur le format en duo, les coureurs doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course. En cas de distance prise entre deux coureurs, le temps retenu sur la montée sera l'horaire de passage du deuxième coureur.

3.2.5. Le montant de l'inscription jusqu'au 26/06/2026 à 18h est de :

- **Individuel : 43€**
- **Duo : 79€**

L'inscription comprend le forfait pour la remontée mécanique pour chaque coureur, l'accès à un repas à l'issue de la course et un forfait gratuit pour un accompagnateur. L'inscription inclut les descentes en télécabine et les ravitaillements disposés au poste de ravitaillement en haut pour le ou les coureurs.

3.2.6. Le classement

- **Format individuel**

Le vainqueur (homme et femme) du format 4 heures sera le concurrent accomplissant le plus grand nombre de montées enregistrées sur la ligne d'arrivée située au sommet de la télécabine de la Joyère. La descente n'est pas chronométrée. Les coureurs redescendent par la télécabine de la Joyère.

A chaque passage sur la ligne d'arrivée, un classement intermédiaire sera établi. Le classement définitif sera déterminé sur le dernier passage au sommet en moins de 6h. Une montée non achevée à la fin des 6 heures ne sera pas comptabilisée. Il ne sera pas nécessaire de repartir pour une montée supplémentaire si le temps restant ne permet pas d'achever cette dernière montée. En cas d'égalité en nombre de montées, le vainqueur sera le coureur ayant effectué le plus rapidement l'ensemble des montées. Le temps de descente n'est pas inclus dans le chronomètre.

- **Format en duo**

Les équipes vainqueurs (hommes, femmes et mixtes) du format 4 heures seront les concurrents accomplissant le plus grand nombre de montées enregistrées sur la ligne d'arrivée située au sommet de la télécabine de la Joyère. La descente n'est pas chronométrée. Les coureurs redescendent par la télécabine de la Joyère.

A chaque passage sur la ligne d'arrivée, un classement intermédiaire sera établi. Le classement définitif sera déterminé sur le dernier passage au sommet en moins de 6h. Une montée non achevée à la fin des 6 heures ne sera pas comptabilisée. Il ne sera pas nécessaire de repartir pour une montée supplémentaire si le temps restant ne permet pas d'achever cette dernière montée. En cas d'égalité en nombre de montées, les équipes vainqueurs seront celles ayant effectué le plus rapidement l'ensemble des montées. Le temps de descente n'est pas inclus dans le chronomètre.

3.3 Montée sèche

3.3.1. Cette épreuve se déroule sur une seule montée.

3.3.2. Le départ est fixé à 8h30 sur la place de l'église du village du Grand-Bornand

Cette épreuve est réservée aux personnes nées avant le 31/12/2008.

3.3.4. Le montant de l'inscription est de 15€ jusqu'au 26/06/2026 à 18h

L'inscription comprend le forfait pour la remontée mécanique pour chaque coureur.

L'inscription inclut le ravitaillement disposé au poste de ravitaillement en haut de la

télécabine. L'inscription ne donne pas droit à un repas.

3.3.5. Le classement (homme et femme) sera établi sur la ligne d'arrivée située au sommet d'une seule montée.

4. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION 2026

La participation à la Verti Grand-Bo est soumise à la présentation obligatoire par les participants aux organisateurs, l'un des éléments suivants :

4.1.1. D'une licence Athlé Compétition, délivrée par la FFA

4.1.2 DU PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) valable à partir du 1er juin (Attention : les autres licences délivrées par la FFA ; Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

4.1.3 tous les coureurs doivent impérativement signer une feuille d'émargement lors du retrait du dossard. Cette signature vaut pour acceptation du présent règlement. La remise des dossards sera effectuée sur le parking sur la zone "village" à proximité de la télécabine de la Joyère, **le vendredi 26/06/2026 de 13h30 à 17h30 ou le jour-même à partir de 7h jusqu'à 10h00.**

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du PPS par sa présentation directe ou celle d'une licence FFA.

Pour valider l'inscription, le concurrent doit présenter :

- **Une photocopie de sa licence FFA en cours de validité à la date de l'évènement**
- **OU du PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ valable**
- **et de s'acquitter du droit d'inscription défini précédemment en fonction du format de course sélectionné.**

Les documents nécessaires à l'inscription doivent être adressés obligatoirement dans le dossier d'inscription avant le 26/06/2026. A défaut de non présentation de ces documents avant le retrait des dossards, l'inscription ne sera pas validée. **Aucun remboursement ne sera effectué pour non présentation de ces documents.**

Toute inscription peut être effectuée durant la phase de vente en ligne jusqu'au 26/06/2026. Les inscriptions en ligne seront possibles jusqu'au jour même de l'épreuve, selon les places disponibles, le samedi 27/06/2026 avec une majoration tarifaire de 5€ sur l'ensemble des formats.

5. L'ENGAGEMENT DES CONCURRENTS

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

6. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION PAR LE PARTICIPANT

Toute inscription est définitive et dûe. L'organisation ne procède à aucun remboursement en cas d'annulation.

7. TRANSFERT DE DOSSARD

Tout engagement est personnel, la fonction transfert de dossard n'est pas activée sur cette compétition. Vous ne pouvez céder votre dossard à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

8. NOMBRE DE COUREURS

Le nombre maximum de coureurs sera de 350 participants.

9. MATÉRIEL

9.1. L'ensemble des courses correspond à une épreuve en semi-autonomie qui implique la capacité des coureurs à être autonome jusqu'au point de ravitaillement situé au sommet de la télécabine de la Joyère. Cela nécessite à la fois une autonomie sur le plan alimentaire le temps de la montée que sur celui de l'équipement vestimentaire (sac à dos, casquette, gants...) et de sécurité (couverture de survie, crème solaire, ...) permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (météo, blessure, terrain...).

9.2. Les bâtons sont autorisés.

9.3. Les gobelets écologiques sont obligatoires. Aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation aux points de ravitaillement.

10. DOSSARDS

La remise des dossards sera effectuée sur le parking du Rosay sur la zone "village" à proximité de la télécabine de la Joyère, **le vendredi 26/06/2026 de 13h30 à 17h30 ou le jour-même à partir de 7h jusqu'à 10h00.**

Chaque dossard est remis individuellement aux concurrents par les organisateurs sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité avec photo ou d'une licence acceptée.

Les personnes dont le dossier sera incomplet ne pourront pas retirer leur dossard.. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le bracelet pour les équipes en duo devra également être porté durant toute la course.

11. MISE HORS COURSE

11.1. Il est interdit de couper et de s'écarter du parcours balisé. Des signaleurs seront positionnés le long du parcours.

11.2. Le jet de débris n'est pas toléré sur le parcours et dans la télécabine. Des poubelles se trouvent sur le point de ravitaillement situé au sommet et à la sortie du Télécabine de la Joyère. Les concurrents seront éliminés en cas de non-respect du milieu naturel.

11.3 Les concurrents seront éliminés pour d'autres causes, comme : absence de pointage aux contrôles effectués à chaque passage, manque de respect envers l'organisation.

12. ABANDON

Tout abandon devra être signalé au signaleur le plus proche. Le participant s'engage à communiquer son numéro de dossard.

13. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

La SAEM des Remontées Mécaniques du Grand-Bornand étant concessionnaire, elle autorise la course et assure la sécurité de la course sur le domaine durant l'épreuve avec le dispositif adapté.

Une équipe médicale est présente pendant toute la durée des épreuves. Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En contactant un organisateur ou en appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il est conseillé d'être muni d'un téléphone portable durant la course.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Un PC secours sera ouvert au sommet de la télécabine pendant toute la durée de l'épreuve. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser.

14. RESPONSABILITÉS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de la manifestation.

ATTENTION : L'organisateur n'est pas responsable de l'arrêt occasionnel de la télécabine de la Joyère. Si celle-ci devait être arrêtée définitivement, un classement pourrait être établi au moment de cet arrêt.

15. CONDITIONS ANNULATION OU REPORT

L'organisation se réserve le droit d'adapter le format et la durée ou d'annuler l'événement en cas de conditions météorologiques défavorables. Aucun report ne sera prévu.

En cas de raccourcissement de la durée des épreuves, aucun remboursement ne sera effectué au participant. Cependant, conformément aux obligations légales, l'organisateur remboursera les frais d'inscription aux participants en cas d'annulation totale de l'événement.

16. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par la SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer personnellement.

17. CLASSEMENTS ET RÉSULTATS

Les différents classements sont établis au poste de chronométrage situé au sommet de la télécabine de la Joyère.

Toute réclamation devra être faite dans les 45 minutes suivant l'arrivée.

La proclamation des résultats et la distribution des prix aura lieu à partir de 15h30 sur la zone de départ de la télécabine de la Joyère.

Pour le format 6h00 individuel, les 3 premiers (ères) hommes et dames au scratch

Pour le format 6h00 duo, première équipe dame, mixtes et hommes

Pour le format 4h00 duo, première équipe Dames, Mixtes et Hommes

Pour le format 4h00 individuel; les 3 premiers (ères) hommes et dames au scratch

Pour la Montée sèche, les 3 premiers (ères) hommes et dames au scratch

Les personnes récompensées devront impérativement être présentes à la remise des prix pour recevoir leur lot.

18. DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. **En cas de refus, je fais parvenir à l'organisation un courrier stipulant mon droit à ne pas apparaître sur les photos utilisées pour présenter l'évènement.**

19. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents de la Verti Grand-Bo déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent, dès lors qu'il valide leur inscription en ligne ou sur place et dès lors qu'il signe la feuille de retrait du dossard.

Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du coureur par les organisateurs.

20. DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DU RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – règlement UE 2016/679), les données personnelles collectées lors de l'inscription (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, certificat médical ou attestation PPS, etc.) sont utilisées uniquement à des fins d'organisation, de gestion logistique et de communication autour de l'évènement.

Ces données sont traitées de manière confidentielle et sécurisée par et ne sont transmises à aucun tiers sans consentement, à l'exception des prestataires intervenant dans l'organisation (chronométrie, assurance, plateforme d'inscription, office de tourisme).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, une demande écrite peut être adressée par courrier à : À l'attention du DPO, 62 place de l'église 74450 Le Grand-Bornand

Le Grand-Bornand Tourisme et la SAEM Les Remontées Mécaniques collectent et traitent vos données personnelles dans le respect de la réglementation et seulement lorsque vous avez expressément consenti au traitement de vos données personnelles.

Le Grand-Bornand Tourisme et la SAEM Les Remontées Mécaniques conserveront vos données à caractère personnel uniquement sur une durée raisonnablement nécessaire.